



**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
CHAMBRE CRIMINELLE**

**L'HONORABLE ÉLIANE-B. PERREAULT
JUGE COORDONNATRICE**

Palais de justice
1, rue Notre-Dame Est, chambre 12.36
Montréal (Québec) H2Y 1B6

AUX : INTERVENANTS EN MATIÈRE DE JUSTICE CRIMINELLE

DATE : 26 NOVEMBRE 2020

OBJET : COVID 19 – MÉMO 33 – AVIS IMPORTANT / LES DEMANDES PONCTUELLES (GARDE) OU URGENTES À LA COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE CRIMINELLE DU 30 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2020

Bonjour à tous les intervenants,

Veuillez prendre note qu'à compter du **30 novembre jusqu'au 4 décembre 2020 inclusivement** vous devez adresser **toutes demandes urgentes** au juge Mario Longpré (mario.longpre@judex.qc.ca), avec copie à son adjointe madame Christiane Verbeke (christiane.verbeke@judex.qc.ca).

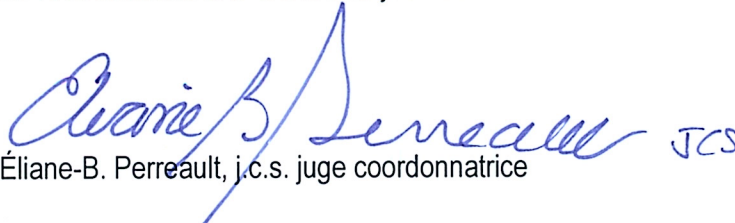
Dans les cas où la demande urgente concerne une procédure judiciaire, celle-ci doit être préalablement déposée au greffe du district concerné, conformément aux règles de pratique de la Cour supérieure.

Chaque demande adressée au juge désigné doit inclure, en copie conforme, la coordination à l'adresse ch.crim.csq.mtl@judex.qc.ca

Je vous remercie pour la collaboration que vous continuez à démontrer avec la Chambre criminelle de la Cour supérieure depuis le début de la pandémie. Nous devons poursuivre notre effort collectif.

À titre de coordonnatrice de la Chambre criminelle, vous pouvez compter sur mon soutien.

Je vous souhaite une excellente journée.


Éliane-B. Perreault, j.c.s. juge coordonnatrice